



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 16955

Numéro SIREN : 499 430 544

Nom ou dénomination : 49/51 avenue George V Holding SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2017 sous le numéro de dépôt 93181

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-09-2017

N° DE DEPOT : 2017R093181

N° GESTION : 2007B16955

N° SIREN : 499430544

DENOMINATION : 49/51 avenue George V Holding SAS

ADRESSE : 15 av Matignon 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-08-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

49/51 AVENUE GEORGE V HOLDING SAS
société par actions simplifiée au capital de 10 017 094 euros
siège social : 15 avenue Matignon – 75008 Paris
RCS Paris 499 430 544

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 AOUT 2017**

**MINUTES
OF THE SOLE SHAREHOLDER'S
DECISIONS
DATED AUGUST 28th, 2017**

La société Rock George V Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12 500 euros, dont le siège social est situé 7 rue Lou Hemmer – 1748 Luxembourg-Findel (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186780,

représentée par ses gérants,

la société PGIM Real Estate CD Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12 500 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard de la Foire – 1528 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370, gérante, elle-même représentée par Madame Natalie Naughton,

et par Monsieur Enrico Baldan, gérant,

associé unique (ci-après, l'« **Associé Unique** »), de la société 49/51 avenue George V Holding SAS, société par actions simplifiée au capital de 10 017 094 euros, dont le siège social est situé 15 avenue Matignon – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 430 544 (ci-après la « **Société** »), a pris les décisions suivantes, conformément à l'article 13 des statuts de la Société :

Rock George V Sàrl, a limited liability company under Luxembourg law with a share capital of 12 500 Euros having its registered office at 7 rue Lou Hemmer – 1748 Luxembourg-Findel (Luxembourg), registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B186780,

represented by its managers,

PGIM Real Estate CD Sàrl, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of 12 500 Euros having its registered office at 2 boulevard de la Foire – 1528 Luxembourg (Luxembourg), registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B103370, itself represented by its manager, Mrs Natalie Naughton

and by Mr Enrico Baldan, manager,

sole shareholder (hereinafter the “**Sole Shareholder**”) of 49/51 avenue George V Holding SAS, a simplified joint stock company under French law with a share capital of 10 017 094 Euros having its registered office at 15 avenue Matignon – 75008 Paris (France), registered with the trade and companies register of Paris under number 499 430 544 (hereinafter the “**Company**”), in accordance with Article 13 of the Company's bylaws, has adopted the present resolutions:

RAPPEL PRÉALABLE

M. Christopher Santer a notifié à l'Associé

PREAMBLE

Mr. Christopher Santer has notified to the Sole

Unique, par lettre en date du 20 juillet 2017, sa décision de démissionner de son mandat de directeur général de la Société à compter de cette même date.

En conséquence, l'Associé Unique souhaite, conformément à l'article 12.2 des statuts de la Société, (i) prendre acte de la démission de M. Christopher Santer de son mandat de directeur général et (ii) nommer un nouveau directeur général, à savoir M. Nabil Mabed.

PREMIÈRE DÉCISION

*Démission de M. Christopher Santer
de son mandat de directeur général*

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter du 20 juillet 2017, de M. Christopher Santer de son mandat de directeur général.

La démission de M. Christopher Santer a été notifiée à l'Associé Unique par lettre en date du 20 juillet 2017, ainsi qu'il est rappelé ci-dessus.

DEUXIÈME DÉCISION

*Nomination de M. Nabil Mabed
en qualité de directeur général*

L'Associé Unique décide de nommer, conformément aux articles 12.2 et 13 des statuts, M. Nabil Mabed en qualité de directeur général de la Société, à compter de ce jour, pour une durée de un an, renouvelable à l'occasion des décisions statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

M. Nabil Mabed, en sa qualité de directeur général, est chargé d'assister le président de la Société dans la direction générale de cette dernière. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Vis-à-vis des tiers, M. Nabil Mabed est investi des mêmes pouvoirs que le président de la Société et dispose en conséquence des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous

Shareholder, by letter dated July 20th, 2017, his decision to resign from his position as a managing director of the Company as from this same date.

Therefore, in accordance with Article 12.2 of the Company's bylaws, the Sole Shareholder wishes (i) to acknowledge the resignation of Mr. Christopher Santer from his position as a managing director and (ii) to appoint a new managing director, Mr. Nabil Mabed.

FIRST DECISION

*Resignation of Mr. Christopher Santer
from his position as a managing director*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation, as from July 20th, 2017, of Mr. Christopher Santer from his position as a managing director.

Mr. Christopher Santer's resignation has been notified to the Sole Shareholder by letter dated July 20th, 2017, as reported above.

SECOND DECISION

*Appointment of Mr. Nabil Mabed
as managing director*

The Sole Shareholder decides, further to the provisions of Articles 12.2 and 13 of the Company's bylaws, to appoint Mr. Nabil Mabed as managing director of the Company from the date hereof and for a period of one year, renewable with the decisions approving the financial statements of the financial year ended December 31st, 2017.

Mr. Nabil Mabed, in his capacity as managing director, is assigned to assist the president of the Company in its management. He will receive no compensation for his duties.

Towards third parties, Mr. Nabil Mabed is vested with the same powers as the president of the Company and is accordingly granted extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances, subject to the powers expressly assigned by law or by the

réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts attribuent expressément à l'Associé Unique ou au président de la Société.

M. Nabil Mabel accepte ces fonctions et indique qu'il n'exerce aucune fonction, ni n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Company's bylaws to the Sole Shareholder or to the president of the Company.

Mr. Nabil Mabel accepts this appointment and declares not being subject to any incompatibility, prohibition or incapacity, such as to prevent the performance of such appointment.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris,
en cinq (5) exemplaires (dont 1 pour le dépôt au greffe, 1 pour l'Associé Unique, 1 pour le directeur général nommé et 2 pour la Société).

Rock George V Sàrl,
représentée par/Represented by



PGIM Real Estate CD Sàrl
représentée par/Represented by

Madame Natalie Naughton

et Monsieur Enrico Baldan



M. Nabil Mabel¹,
Directeur général/Managing director

THIRD DECISION

Power Of Attorney

Full powers are granted to bearer of an original copy, of an extract or of a simple copy of the present minutes in order to carry out any publication, filing or other required formalities.

All agenda items having been discussed, the meeting is adjourned. The present minutes have been drawn up.

In Paris,
In five (5) copies (1 copies to be filled with the court, 1 copy for the Sole Shareholder, 1 for the nominated managing director and 2 copy for the Company).

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de directeur général ». The signature must be preceded by the following in the signatory's own handwriting: "Bon pour acceptation des fonctions de directeur général" (accepting the functions of managing director).